

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 27/11/2020

- TARIFS 2021, ET 2022 (POUR LA SALLE DES FETES ET LA SALLE DU CLUB)

Après discussion, le Conseil Municipal décide des tarifs suivants à appliquer au 1er janvier 2021 :

Cantine

- repas enfant : 3,30 €

- Cimetière

- concession trentenaire : 130 €
- concession cinquantenaire : 180 €
- vente cave urne au columbarium + concession trentenaire : 440 €
- vente cave urne au columbarium + concession cinquantenaire : 480 €
- vente case trentenaire : 550 €
- vente case cinquantenaire : 650 €

Le produit de ces concessions est destiné à 100% au CCAS.

- Assainissement

Redevance

- maison raccordée : 68 € (prime fixe) + 0,95 € par m³
- maison non raccordée : 125 € (prime fixe) + 1,85 € par m³

M. le Maire rappelle qu'à cette redevance, sera ajoutée une redevance pour pollution domestique et modernisation réseau de collecte.

Raccordement

- maison neuve : 2 300 €
- maison existante : 300 €

- Charges résidence de l'Ecluse : 25,00 €

- Brevet des collèges : 25,00 €

- participation mensuelle employeur
- garantie maintien de salaire : 10 €
- complémentaire santé : 10 €

et au 1er janvier 2022 :

Salle des Fêtes

Soirée dansante - entrée gratuite
Extérieur 280 €
Privé Commune 110 € (entrée gratuite)
270 € (entrée payante)
Association Commune 60 €

Rifles et concours de belote
Extérieur 370 €
Association Commune 60 €

Conférence, Projection, Exposition, Réunion, Concert, Manifestation sportive, payant
Extérieur 130 €
Privé Commune 55 €
Association Commune 40 €

Conférence, Projection, Exposition, Réunion, Concert, Manifestation sportive, gratuit
Extérieur 40 €
Privé Commune gratuit
Association Commune gratuit

Banquet, Mariage, Baptême, Communion, avec ou sans cuisine
Extérieur 350 €
Privé Commune 150 €
Association Commune 80 €

Jours suivants
Extérieur + 50 %
Privé Commune + 50 %
Association Commune + 50 %
Vin d'honneur
Extérieur 130 €
Privé Commune 55 €
Association Commune 40 €

- Chauffage salle des fêtes

- occupation payante ou gratuite : la facturation est faite selon le relevé du compteur EDF, à savoir 0,25 €/KW avec un seuil à 5 €.

- Caution

- Extérieur : 1000 €
- Privé commune : 500 €

- Salle réunion Club
 - 1 jour avec chauffage : 80 €
 - " sans chauffage : 45 €
 - 2 jours avec chauffage : 130 €
 - " sans chauffage : 65 €
-
- Ménage salle des fêtes et salle club
 - 17 € de l'heure.

- BALAYEUSE

M. le Maire propose l'achat d'une balayeuse d'occasion, qui a très peu servi, pour un budget de 5 500 €. Elle est vendue par une commune car surdimensionnée par rapport à ses besoins. Elle est équipée d'un attelage, d'un balai latéral et d'un kit d'arrosage sous pression. Cet investissement permettrait de dégager du temps pour effectuer d'autres tâches. Le Conseil Municipal est favorable à cet achat.

- FOUR

M. le Maire présente 2 devis pour l'acquisition d'un four de remise en température pour la cantine.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise SARL EMA FROID pour un montant de 500,26 €.

- APPEL A LA SOLIDARITE

L'Association des Maires des Alpes Maritimes lance un appel à solidarité dans le cadre de la tempête « Alex » qui a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée en octobre 2020. M. le Maire propose de faire un don de 200 €. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.